

L'IMPORTANCE D'UN FONDS PERSONNEL D'URGENCE

Le contrat de travail de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal est négocié à intervalle régulier par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui regroupe neuf syndicats affiliés indépendants totalisant plus de 60 000 membres. Notre contrat de travail est généralement d'une durée de trois à cinq ans. En moyenne, chaque enseignante ou enseignant traverse cinq à six cycles de négociation dans sa carrière.

Une négociation de contrat de travail est toujours complexe. Il peut arriver, lors des discussions, que les parties ne parviennent pas à s'entendre et que la négociation s'enlise. Les syndicats peuvent alors exercer leur droit de grève, en conformité avec le délai imparti par la loi et après consultation de leurs membres.

Il s'avère donc important de vous préparer financièrement à cette éventualité. Afin de vous aider à prévoir d'éventuelles journées de débrayage, voici quelques informations d'importance.



POURQUOI PRÉVOIR UN FONDS PERSONNEL D'URGENCE ?

En 2024, lors de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Alliance, la création d'un fonds de grève a été rejetée par les membres. Cependant, la grève générale illimitée ayant eu un impact considérable sur plusieurs collègues, l'Alliance a été mandatée pour la production d'un guide pour la mise en place d'un fonds personnel d'urgence. Ce guide ne remplace toutefois pas les conseils d'une professionnelle ou d'un professionnel du milieu financier.

Un fonds personnel d'urgence n'est pas uniquement utile en cas de grève, il peut aussi servir en cas d'imprévus majeurs dans votre vie personnelle.

QUEL MONTANT PRÉVOIR ?

En l'absence de revenu, combien de temps pouvez-vous subvenir à vos besoins de base ? Cela dépend de vos économies, de vos dettes ou de votre situation familiale.

Selon les experts financiers, toute personne ayant un emploi stable et des revenus fixes et réguliers devrait disposer en tout temps d'un fonds d'urgence permettant de subvenir à ses besoins. Il est recommandé d'avoir l'équivalent de 3 à 6 mois de votre salaire net pour couvrir les dépenses essentielles.

La création d'un fonds personnel d'urgence est peut-être plus difficile pour les membres en début de carrière ou en situation de précarité. Lors des dernières négociations, l'Alliance a offert à ces personnes de l'aide financière sous la forme d'un remboursement des intérêts liés à un prêt personnel de moins de 3 000 \$.

COMMENT LE METTRE EN PLACE ?

Contactez votre institution financière pour explorer les différentes options disponibles. L'ouverture d'un compte est simple et rapide, et peut être réalisée à distance.

Avant de mettre de l'argent dans un fonds d'urgence, il est conseillé de rembourser les dettes à haut taux d'intérêt (carte de crédit, marge de crédit, prêt personnel, etc.).

L'argent servant au fonds d'urgence personnel devrait être déposé dans un compte dédié, facilement accessible. Mieux vaut commencer le plus rapidement possible, même avec un petit montant, que d'attendre de cumuler des

surplus importants. L'option du compte d'épargne libre d'impôt (CELL) est intéressante, puisque l'argent cotisé et tous les revenus gagnés ne sont pas imposables. Il est toutefois bien important de vérifier vos droits de cotisation CELL, afin de ne pas dépasser la limite permise.

COMMENT ALIMENTER VOTRE FONDS ?

Le moyen le plus simple est de prélever un petit montant régulièrement. Plus vous commencez tôt, moins l'impact sur votre budget sera important. En épargnant de petits montants de manière périodique, il vous sera plus facile de planifier et de respecter votre budget et vous toucherez votre cible sans stress.

Si vous préparez un fonds pour la prochaine négociation, cela laisse un horizon de 3 à 5 ans pour atteindre vos objectifs. Une fois que le montant accumulé est suffisant pour répondre aux objectifs d'un fonds d'urgence, vous pouvez arrêter les prélèvements ou les réorienter vers un autre type d'épargne.

Le tableau présenté plus bas illustre quelques exemples de versements toutes les deux semaines pour accumuler un montant en un, trois ou cinq ans*.

En cas de doute, l'Alliance vous encourage à contacter votre institution financière pour discuter du meilleur montant à mettre de côté, selon votre réalité financière.

EXEMPLES DE MONTANTS ACCUMULÉS AVEC DES VERSEMENTS TOUTES LES DEUX SEMAINES

MONTANT PAR PAIE	ACCUMULATION SUR UN AN*	ACCUMULATION SUR TROIS ANS*	ACCUMULATION SUR CINQ ANS*
10 \$	260,54 \$	784,74 \$	1 313,14 \$
15 \$	390,81 \$	1 177,11 \$	1 969,71 \$
20 \$	521,08 \$	1 569,48 \$	2 626,28 \$
25 \$	651,35 \$	1 961,85 \$	3 282,85 \$

* Simulation à titre indicatif seulement avec un taux de 0,40 %.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS :

<https://www.caisseeducation.ca/enjeux-financiers/>

<https://www.desjardins.com/qc/fr/conseils/fonds-urgence-protections-allies-cas-imprevu.html>

PRÉPARONS-NOUS À TOUTE ÉVENTUALITÉ.

Si les montants économisés ne servent pas à un fonds de grève, ils seront utiles pour tout autre besoin imprévu !

LORS DES 10 DERNIÈRES NÉGOCIATIONS

- La moyenne du nombre de jours de grève par négociation : **6,3 jours.**
- La médiane du nombre de jours de grève par négociation : **3,25 jours.**
- Le nombre moyen de jours de grève par année : **1,3 jour.**

